



Adoption par un français

Par **Cheyenne020787**, le **08/09/2020 à 04:05**

Bonjour,

j'ai été adopté à la naissance par une française mais nous avons vécu à l'étranger jusqu'à ma majorité, et étant actuellement en France j'aimerais demander ma nationalité, quels documents sont nécessaires ? Et comment puis-je faire cela?
merci

Par **Visiteur**, le **08/09/2020 à 15:21**

Bonjour , pour acquérir la nationalité en étant adopté , vous devez vous rendre à la préfecture et montrer une attestation d'adoption ou le livret de famille avec sa photocopie de CNI. Article 21-12

Par **youris**, le **08/09/2020 à 17:22**

bonjour,

s'agit-il d'une adoption simple ou d'une adoption plénière ?

cette adoption a-t-elle été transcrite sur l'état-civil français ?

Voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3070#:~:text=L'adoption%20simple%20ne%20permet,demander%20en%20France>

salutations